

### *Thème 2 : Apprentissage mobile (tablettes, téléphones portables, smartphones, MP3, ordinateurs de poche...)*

En Afrique, en moyenne 8% des foyers sont équipés d'ordinateurs et moins de 6 % possèdent Internet. Seuls 13 % de la population a accès à Internet (contre 26 % en moyenne dans les pays en développement et près de 75 % dans les pays du Nord).

En 2011, une quinzaine de pays d'Afrique sub-saharienne n'avaient pas encore de réseau 3G. Cependant la téléphonie mobile s'y développe beaucoup plus rapidement qu'Internet avec 620 millions de mobiles en activité, soit un taux de pénétration supérieur à 50 % pour le continent et qui devrait atteindre 80 % en 2015.<sup>1</sup> Les coûts, matériel et communications, baissent rapidement. Ainsi, dans certains pays les minutes de téléphonie se vendaient en juin 2011 de 10 à 60 % moins chers que les mois auparavant.<sup>2</sup>

Pour l'UNESCO<sup>3</sup> qui y consacre de nombreuses manifestations, l'apprentissage mobile est « personnel, portable, collaboratif, interactif, adapté au lieu et au contexte, (il) a des qualités spécifiques qui le distinguent de l'apprentissage à distance classique. En tant que soutien susceptible d'être apporté à l'apprentissage formel et informel, il a donc l'énorme potentiel de transformer les prestations d'enseignement et de formation. L'apprentissage mobile apparaît comme l'une des solutions aux problèmes de l'éducation ». Une récente étude réalisée par McKinsey<sup>4</sup> estimait le marché africain de la « m-Education » à un faible 40 millions de dollars en 2011 mais prédisait un taux de croissance de 50 % par an pour atteindre un milliard de dollars en 2020.

Le téléphone mobile apparaît potentiellement et à court terme comme un outil privilégié pour une approche cherchant à toucher les populations les plus pauvres et éloignées des centres urbains. Cependant se posent de nombreuses questions sur les modèles économiques et les modèles pédagogiques d'une éventuelle utilisation de la téléphonie mobile en éducation : qui va payer pour ces services ? Qui va développer des applications ? Comment vont se développer les usages et lesquels dans le secteur éducatif ?

Le mobile est-il un effet de mode ou phénomène de fond pour l'éducation ? Possède-t-il un véritable potentiel pédagogique et formatif ou est-ce un simple vecteur de développement pour les industriels et les opérateurs de télécommunications ?

Quelle sera la place pour les technologies mobiles dans les systèmes d'éducation (primaire ou fondamental et secondaire) des pays francophones d'Afrique sub-saharienne à l'horizon 2018 ? Avec quels scénarios de développement et pour quels usages avec quels acteurs ?

*Nota Bene* : des études comparatives avec les pays anglophones et des références aux pays du Nord sont possibles

---

<sup>1</sup> IUT : *The world in 2011, ICT Facts and Figures, 2011*. Sur : <http://www.itu.int/ITU-D/ict/facts/2011/material/ICTFactsFigures2011.pdf>

<sup>2</sup> GSMA : *Rapport 2011, Observatoire de la téléphonie mobile en Afrique*. Résumé : <http://www.gsma.com/publicpolicy/wp->

<sup>3</sup> <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/themes/icts/m4ed/>

<sup>4</sup> McKinsey et GSMA, *Transforming Learning through mEducation*, 2012

*Nota bene* : IFADeM mène une expérimentation d'utilisation du téléphone portable à Madagascar pour la formation des enseignants. Cette expérimentation possède son propre protocole de suivi et d'évaluation et ne doit donc pas être prise en compte dans le périmètre de la recherche.

### ***Modalités de réponse***

Les projets peuvent impliquer un ou plusieurs laboratoires ou groupe de recherche. La transdisciplinarité est encouragée. Si un laboratoire du Nord est l'initiateur d'un projet il devra obligatoirement y associer un partenaire du Sud. La compétence du porteur de projet doit être attestée par des productions scientifiques antérieures. Si plusieurs partenaires sont impliqués, la valeur ajoutée de chacun sera précisée, la collaboration argumentée, les modalités de travail en commun détaillées. Les moyens demandés devront être en accord avec les objectifs scientifiques et justifiés pour chaque équipe partenaire en cas de consortium. Les propositions pour une évaluation en décembre 2012 doivent être remises au plus tard au plus tard le 25 novembre 2012.

La présentation scientifique du dossier comprendra 3 fichiers :

1. *Le résumé du projet*. Sur trois pages maximum, faire figurer l'objet du projet, son résumé, sa méthodologie, ses résultats attendus, son coordonnateur et ses éventuels partenaires.

2. *Description du projet*. Sur 20 pages maximum, indiquer selon le plan suivant :

- Justification du projet, contexte et description des objectifs
- Problématique, bibliographie et état de la question
- Originalité et attendus scientifiques
- Présentation des aspects méthodologiques et des instruments de la recherche (cadre conceptuel, méthodes de collecte des données, mode d'analyse des données...)
- Calendrier d'exécution (déroulement prévisionnel, découpage en phase). Le calendrier partira du 1<sup>er</sup> février 2013.
- Modalités de gestion de projet mises en œuvre
- Participation financière demandée (en présentant un budget détaillant les différents postes de dépense et d'éventuels apports complémentaires)
- Plan de dissémination des résultats et publications scientifiques envisagées

3. *Une fiche de renseignement*. Elle contient le curriculum vitae du coordonnateur (5 pages maximum) et la présentation des autres personnes impliquées (résumé de cv sur 2 pages maximum).

### ***Critères d'éligibilité des projets***

Pour être éligibles les projets doivent :

- Respecter les modalités de réponse
- Emaner d'un laboratoire ou d'un groupe de recherche
- Avoir au moins un laboratoire ou une équipe du Sud impliquée (un laboratoire du Sud peut répondre seul)

- S'effectuer sur une période maximale de 18 mois
- Proposer un coordinateur qui pourra consacrer au moins 30% de son temps de recherche au projet (une lettre d'engagement devra être fournie au dossier)
- Etre soumis dans les temps impartis et selon les formes demandées

### **Critères d'évaluation et de sélection**

Les propositions seront évaluées par le Groupe d'experts d'IFADEM et par le Comité de coordination de l'Initiative. Des experts externes pourront être sollicités. Les critères d'évaluation suivants sont pris en compte :

- Qualité scientifique
- Qualité de la présentation du projet (objectif, méthodologie, résultats attendus...)
- Originalité
- Pertinence méthodologique
- Faisabilité du projet (équipes impliquées, échéancier proposé, réalisme budgétaire)
- Capacité des équipes à conduire le projet, expériences antérieures dans le champ
- Adéquation des moyens demandés et leur justification au regard des objectifs scientifiques
- Occasion de formation de jeunes chercheurs
- Contribution à l'élaboration de nouvelles connaissances
- Valorisation des résultats (plan de diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du milieu universitaire, au Nord comme au Sud)
- Retombées de la recherche (pour la ou les disciplines concernées, pour les décideurs...)
- Coopération internationale proposée

La présentation du projet et de ses objectifs compte pour 15 % de l'évaluation. La méthodologie pour 40 %, la faisabilité pour 30 %, les autres critères pour 15 %.

Le livrable est un rapport de recherche, la forme en sera précisée au moment de la signature du contrat, ainsi que celle du rapport intermédiaire qui sera à fournir 9 mois après le début du projet. Sur justification détaillée, le Groupe d'experts et la Coordination d'IFADEM pourront éventuellement demander des précisions ou des reprises dans le rapport qui sera rendu si ce dernier s'avérait améliorable.

### ***Procédure et calendrier de sélection***

Les propositions reçues font l'objet d'un accusé de réception. Les propositions seront évaluées par le Groupe d'experts d'IFADEM et par le Comité de coordination de l'Initiative. La procédure suivra les étapes ci-dessous :

- Examen de la recevabilité administrative et scientifique par le Comité de coordination d'IFADEM (fin novembre 2012)
- Examen et classement des projets par le Groupe d'experts (début décembre 2012)
- Validation du classement par le Comité de coordination IFADEM (mi-décembre 2012)

- Etablissement de la liste des projets retenus. Les coordinateurs des projets sélectionnés, comme ceux non retenus sont individuellement prévenus par courrier électronique. Le Comité de coordination IFADeM justifiera sa décision aux projets non retenus. (mi-décembre 2012)
- Publication des résultats sur le site Internet d'IFADeM (fin décembre 2012)
- Proposition et établissement d'une convention de subvention entre l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), agissant pour le compte d'IFADeM et le laboratoire retenu. La convention précisera les modalités de suivi du projet et les livrables attendus (janvier 2013)
- Signature et lancement du projet (février 2013)

### ***Modalités d'aide***

Deux projets maximum (en fonction des financements demandés) seront sélectionnés. Des regroupements d'équipes pourront éventuellement être demandés par le Comité de coordination IFADeM. Une enveloppe maximum de 200 000 euros sera attribuée entre les projets de l'axe 1 et ceux de l'axe 2.

- Le financement accordé sera d'un montant maximum de 75 000 euros par projet mais les propositions peuvent être inférieures à cette somme.
- Les fonds seront débloqués en trois tranches : 50 % à la signature, 40 % à la remise du rapport scientifique et financier intermédiaire (9 mois après le démarrage du projet), 10 % à la remise du rapport administratif et financier final.
- Le budget proposé pourra faire apparaître 5 % de frais de gestion qui ne seront pas à justifier et 5 % d'imprévus.
- L'essentiel de l'aide financière apportée concerne le financement des missions, déplacements, frais de terrain, per diem, documentation.
- Les équipes titulaires du Nord ne peuvent prétendre à un financement de leur temps de travail.
- Toutefois, des contrats à durée déterminée (CDD) et/ou des indemnités pourront être proposés pour des doctorants en justifiant leur rôle.
- Une équipe du Sud (coordonnateur ou partenaire d'un projet) pourra proposer, dans la limite de 5% du budget affecté à sa participation, des indemnités de vacations pour les chercheurs impliqués.
- Des contrats à durée déterminée (CDD) et/ou des indemnités pourront être proposés pour des doctorants, post-doctorants ou des étudiants en master 2, en justifiant leur rôle.
- Des indemnités pour des enquêteurs pourront être prévues, selon les barèmes pratiqués dans le pays au sein de son système éducatif (document officiel à communiquer).
- Sur justification, du matériel informatique pourra être prévu pour des équipes ou partenaires du Sud. Le petit matériel pourra être financé.
- Si le bénéficiaire sélectionné (coordonnateur ou partenaire) ne peut entièrement gérer, notamment pour des dépenses engagées dans un pays du Sud, les fonds par l'intermédiaire de son établissement à travers un compte projet spécifique ou un compte de laboratoire, les Campus numériques francophones (CNF) ou Bureaux régionaux de l'AUF, pourront assurer



une gestion déléguée et débloquer les financements au fur et à mesure des besoins en suivant le calendrier accepté. Un mode de gestion mixte est également possible.

- Par ailleurs, sur évaluation du Groupe d'experts IFADeM, certains projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide pour présenter leurs résultats de recherches dans des conférences internationales et d'un soutien pour la publication d'un article scientifique dans des revues spécialisées.

***Renseignements complémentaires***

La soumission se fait uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante :

[rethe@ifadem.org](mailto:rethe@ifadem.org)

Pour tout renseignement complémentaire sur le montage des dossiers, envoyez un message à

[rethe-info@ifadem.org](mailto:rethe-info@ifadem.org)